



LE FAIT MAISON

Le « **Fait Maison** » est aujourd'hui un affichage fortement souhaité à la fois par les consommateurs et par les professionnels car c'est devenu un élément marketing très fort. Le flou qui entourait la définition de cet affichage a justifié la volonté des pouvoirs publics de clarifier cette situation et de faire entrer dans la loi une définition juridique officielle du « Fait Maison ».

Le Fait Maison est un plat fabriqué dans l'entreprise à partir de produits frais.

La loi mettant en place cette identification a été votée et est entrée en application le 1er juillet 2014.

L'identification du Fait Maison se fait plat par plat sur la carte, de manière obligatoire. Les professionnels qui s'engagent sur la totalité de la carte seront dispensés de cet affichage détaillé, comme par exemple les « Maîtres Restaurateurs ».

Le restaurant la FORGE est détenteur de deux titres de Maîtres Restaurateurs :

Mr Claude Scuteri gérant et chef de cuisine
« Arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 »



**MAÎTRE
RESTAURATEUR**

